

Conseil Communautaire du 6 avril 2017

BUDGET PRIMITIF 2017

Un budget 2017 marqué par des arbitrages rendus nécessaires du fait des contraintes pesant sur la collectivité (diminution des dotations, dépenses incompressibles des services offerts à la population) et des défis d'avenir à relever

**Principales
décisions**

1 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement :
efforts de gestion sur le 011 et stabilisation du 012

2 – Optimisation des recettes : *action sur taux de TFB,
cessions de patrimoine*

Des marges de manœuvre reconstituées pour neutraliser les baisses de dotations, maintenir un haut niveau de services à la population et continuer à assumer une politique d'investissements préparant l'avenir

Présentation schématique du budget 2017

Section de fonctionnement
17,50 M€

Section d'investissement
9,72 M€



Budget global
27,22 M€

Balance générale

FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes		
			BP 2017 prev.		BP 2017 prév.	
011	CARGES A CARACTERE GENERAL		3 344 862,59	013	ATTENUATION DES CHARGES	110 000,00
012	CARGES DE PERSONNEL		7 200 000,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1 499 521,16
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		2 350 000,00	73	IMPOTS ET TAXES	11 427 656,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 162 937,13	74	DOTATIONS,	3 648 417,19
				75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	147 840,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		16 057 799,72		TOTAL DES RECETTES DE GESTION	16 833 434,35
66	CHARGES FINANCIERES		470 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 567,34			
22	DEPENSES IMPREVUES		53 000,00			
	Total dépenses réelles		16 590 367,06		Total recettes réelles	16 853 434,35
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		100 000,00	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTI	95 000,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		809 861,00			
	Total dépenses d'ordre		909 861,00		Total recettes d'ordre	95 000,00
002	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE			002	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	551 793,71
	Total général		17 500 228,06		Total général	17 500 228,06

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes		
			BP 2017 prev.		BP 2017 prev.	
OP	<i>Investissement</i> Opérations d'équipement		3 606 098,52	OP	Opérations d'équipement	0,00
	Total dépenses d'équipements		3 606 098,52		Total recettes d'équipements	0,00
13	Subventions d'investissement			10	DOTATIONS	600 000,00
16	Rmbt emprunt		1 060 000,94	13	SUBVENTIONS BP POUR EAU LIBRE	0,00
20	Immobilisations incorporelles		351 315,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 251 081,40
204	Subventions d'équipement		590 584,55	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles		1 021 435,65	21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Travaux en cours		865 221,50	13241	Subventions d'équipement	1 000 000,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations sous mandat		1 585 020,00	45	Opérations sous mandat	1 000 000,00
27	immo financieres			024	PRODUITS DES CESSIONS	
020	dépenses imprévues		543 762,03		II. Total capitaux	4 851 081,40
	Total dépenses réelles		9 623 438,19		Total recettes réelles (I+II)	4 851 081,40
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		95 000,00	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTI	809 861,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	Total dépenses d'ordre		95 000,00	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNE	100 000,00
001	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE				Total recettes d'ordre	909 861,00
	Total général		9 718 438,19	001	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	3 957 495,79
				1068	EXCEDENT DE FCT CAPITALISE CA	
					Total général	9 718 438,19

Les grandes lignes du Budget Primitif 2017

Arbitrages
BP 2017

Maitrise des dépenses de fonctionnement (de BP à BP)

Charges à caractère général : effort visant à réduire de -10%

Masse salariale stabilisée (y compris effet GVT et mutualisation)

Minoration des attributions de compensation à verser à la ville centre, du fait
accentuation mutualisation (-5%)

Autres charges de gestion courante (-5%)

Optimisation des recettes de fonctionnement

Diminution des produits des services (-11%)

Dotation Globale de Fonctionnement (-11%)

Action sur fiscalité : instauration de 3 points sur la TFB pour neutraliser perte de
recettes liées à DGF, FPIC et produits de services

Présentation du budget 2017

Dans la lignée des orientations budgétaires du DOB, le budget 2017 est marqué par des efforts notables de gestion qui concourent à une maîtrise des dépenses de personnel notamment, et qui visent, avec l'optimisation des recettes de fonctionnement et une action sur le levier fiscal, à neutraliser la perte cumulée de DGF enregistrée depuis 2013 (pour près de 1,2M€) et les manques à gagner au titre du FPIC suite au refus de quelques communes de recourir à une répartition libre de cette dotation.

Ces arbitrages ont pour objet de reconstituer des marges de manœuvre pour maintenir un haut niveau de services à la population (enfance, petite enfance, protection incendie) et financer les projets d'investissement d'avenir.

	BP 2017	BP 2016
Dépenses réelles de fonctionnement	16,59 M€	17,33 M€
Recettes réelles de fonctionnement	16,85 M€	16,90 M€

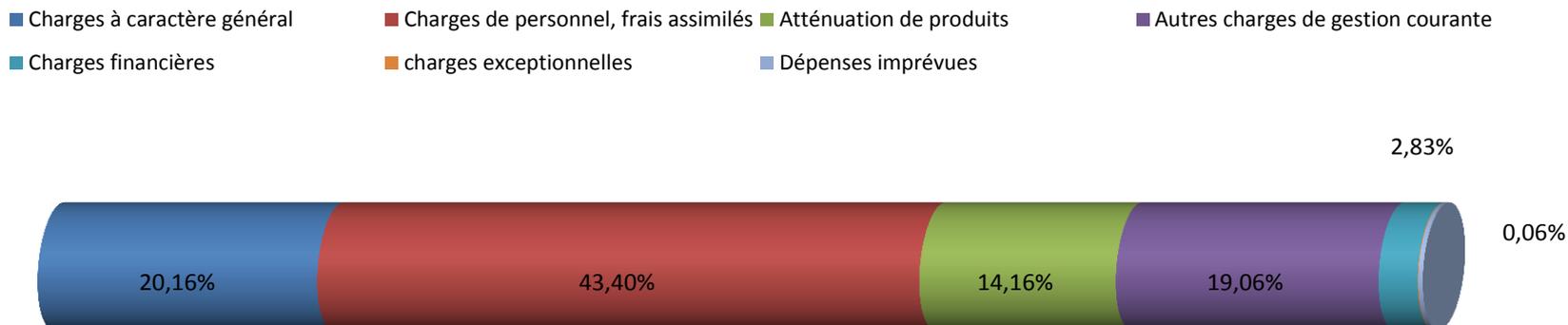
En baisse de 740 000 € environ

Stabilité : baisse programmée neutralisée

Les dépenses réelles de fonctionnement

16,59 M€

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2017



Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en diminution de 4,3 % par rapport à 2016. Cet résultat est le fruit d'efforts de gestion opérés par les services sur les charges courantes et le chapitre 65 ainsi que de la stabilisation de la masse salariale.

Stabilisation de la masse salariale du budget principal en 2017

Chap. 012

Arbitrages
BP 2017

Charges de personnel

7,2M€ inscrits

+0% de BP à BP

Masse salariale – Prévisions 2017 = stabilisation

- Impact GVT et mesures catégorielles gouvernementales
(≈ +300 000 € en 2017)
- Impact absorption année pleine de la 3^{ème} phase de mutualisation
(≈ + 250 000 € en 2017, compensée en forte partie)
- Prise en charge des 012 du Pays Source et Vallées et Inovia sur budgets annexes afférents
(respectivement -151 000 € et – 414 000 € en charge 012 sur Budget principal)
- Modération du recrutement et non remplacement de départs à la retraite

Évolution de la masse salariale

Effectif ETP
238,35 en 2016
210 en 2017
prev.

La masse salariale brute représente 44 % environ des dépenses réelles de fonctionnement en 2016.

	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Charges de personnel	6 000 000	6 064 842	6 780 000	6 494 446	7 200 000	7 167 000	7 200 000
<i>Evolution n-1</i>		+ 7 % de CA à CA	+ 13 % de BP à BP	+ 7 % de CA à CA	+6% de BP à BA	+10% de CA à CA	+0% de BP à BP

Effet brut de la mutualisation + GVT

En 2017, il est prévu une stabilisation de la masse salariale du Budget principal

La mutualisation explique la progression importante en brut des charges de personnel depuis 4 ans. Elle est cependant fortement compensée par une réduction de l'attribution de la ville de Noyon, ne laissant ainsi en net qu'un impact résiduel.

Cette évolution répond aussi à la montée en technicité des équipes imposées par des compétences supplémentaires conférées à l'EPCI à la suite des dernières lois (MAPTAM, Notre notamment).

La GVT représente quant à elle environ 150 000 € annuellement, hors impact mesures catégorielles spécifiques.

Le rôle social de la CC s'illustre dans les 39 contrats aidés qui constituent l'effectif en 2016, financés à hauteur de 217 000 € par l'Etat.

Chap. 011

Arbitrages
BP 2017

Maitrise des charges de fonctionnement

Charges à caractère général

3,34 M€ inscrits

-10% de BP à BP

orientations

1. Accentuation des groupements d'achats
2. Efforts de gestion des administrations sur dépenses courantes (rationalisation, réorganisation, résultats de politique incitative)
3. Impact année pleine des arbitrages 2016 de recentrage (suspension TAD et politique habitat OPAH)
4. Suspension des remboursements aux communes des fluides des salles de restauration à compter du 01/01/2017



Hypothèse d'économies nettes

Environ 300 000 €

Chap. 014

Arbitrages
BP 2017

Evolution des attributions de compensation

Atténuations de produits

2,35 M€ inscrits

-5% de BP à BP

orientations

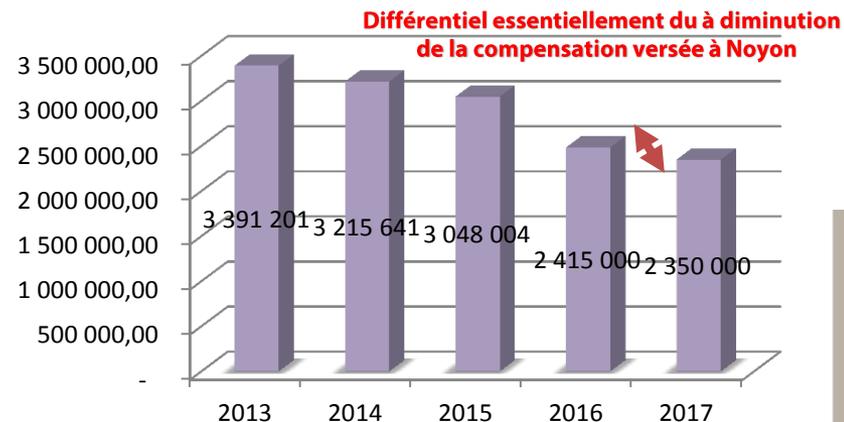
Impact sur montant des attributions de compensation à verser :

➤ Ajustement des couts NAP

L'évaluation précise des transferts de charges NAP 2017 fera l'objet d'une CLECT au premier semestre 2017

➤ 3^{ème} phase de mutualisation avec la ville centre sur année pleine : ≈ -70 000 € à verser à NOYON au titre des compensations de charges nouvelles transférées sur 012 de la CCPN

Atténuations de produits (attributions de compensation à verser)



Contributions obligatoires et subventions

Chap. 65

Arbitrages
BP 2017

Autres charges de gestion courante

3,16 M€ inscrits

-5% de BP à BP

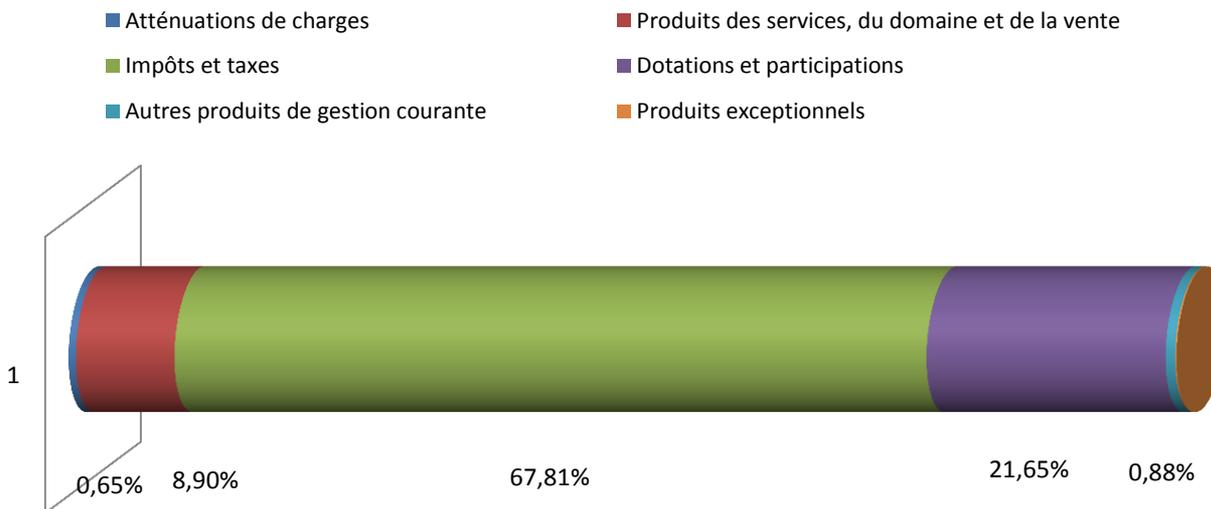
Résultat d'un travail de révision du chapitre 65

	BP 2016	BP 2017
Contingents et participations obligatoires ⁽¹⁾	1 999 176 €	1 800 092 €
Evolution n-1		-10%
Subventions versées aux communes et partenaires	1 098 160 €	706 202 €
Autres charges de gestion courante dont subventions aux budgets annexes	236 664 €	656 643 €
Total chapitre 65	3 334 000 €	3 162 937 €
Evolution n-1		-5%

- Valorisation de participations au SMVO et SDIS en investissement
- Effort de rationalisation
- Subventions aux budgets annexes

(1) Les contingents et participations obligatoires comprennent principalement la participation de la CC au syndicat mixte de traitement des déchets (1 019 K€) ainsi qu'au service incendie (incendie 980 K€).

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 : **16,85 M€**



Les recettes réelles de fonctionnement se stabilisent par rapport à l'année dernière (-0,29%) grâce à la progression des recettes fiscales qui vient neutraliser les pertes de dotations, produits de services et subventions.

Recettes de fonctionnement

Produits des services et du domaine

1,50 M€ inscrits

En baisse de 11% de BP à BP

Arbitrages opérés

- Impact sur un an du passage au quotient familial pour optimiser les recettes CAF et les produits issus des tarifications enfance



Différentiel de recettes attendu

+60 000 € sur 2017 *(Estimation prudente)*

- Prise en compte recettes moindres issues de la suspension du TAD et de la suspension du virement du budget Inovia correspondant au remboursement masse salariale du budget annexe, désormais directement pris en charge sur le budget annexe



-360 000 €

Recettes de fonctionnement

Dotations, participations et subventions à percevoir

3,65 M€ inscrits

-13% de BP à BP

Prise en compte de la nouvelle ponction sur DGF (-200 000€), de la diminution concomitante et sensiblement égale des allocations compensatrices et d'une baisse de subventions, suite désengagement et recentrage sur compétences prioritaires opérées par les collectivités territoriales supra EPCI.

Dotations ou allocations compensatrices	CA 2016	BP 2017	Ecart	
			Volume	%
Dotation d'intercommunalité	167 960	0	-167 960	-100,00%
Dotation de compensation	1 770 661	1 740 000	-30 661	-1,73%
Sous total (1)	1 938 621	1 740 000	-198 621	-10,25%
Compensation :				
* Dotation unique compensation TP	12 267	12 000	-267	-2,18%
* Taxe professionnelle	26 732	23 000	-3 732	-13,96%
* Attribution du FDTP	0	0	0	
* Compensation CET	0	0	0	
* Taxe foncière	4	0	-4	-100,00%
* Taxe d'habitation	181 906	165 000	-16 906	-9,29%
Sous total (2)	220 909	200 000	-20 909	-9,46%
Effet budgétaire total (1+2)	2 159 530	1 940 000	-219 530	-10,17%

Le montant de la dotation globale de fonctionnement de la CCPN pour 2017 serait donc en baisse, la CCPN devant percevoir 1,74M€
soit -10% de DGF par rapport à 2016

Dans le même temps les allocations compensatrices diminuent également de 9,5% (par effet lié et autres mesures)

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxe

11,43 M€ inscrits

Soit 650 000 € supplémentaires par rapport au BP 2016

Arbitrages :

Action sur taxe foncière sur le bâti

Instauration de 3 points sur la TFB



- ⇒ *l'année 2017 s'y prête car l'impact sera plus modéré du fait :*
- *d'une revalorisation des bases décidée par l'Etat de seulement +0,4% (contre 1% l'année dernière)*
 - *le Département n'a pas modifié son taux de taxe foncière sur le bâti en 2017*

**Les taux des autres taxes restent inchangés.
Le taux de la TEOM n'est pas modifié.**

Rappel : le levier fiscal n'avait pas été utilisé depuis 2011.

impact moyen sur feuille d'impôt du contribuable assujetti à TFB

COMMUNE	Valeur Locative Moyenne	base taxée	TAUX FB communal 2016	Cotisation communale	cotisation départementale 21,54 %	cotisation intercommunale avec vote 3pt
APPILLY	2091	1046	24,48	256 €	225 €	31 €
BABOEUF	2479	1240	24,9	309 €	267 €	37 €
BEAUGIES SOUS BOIS	2197	1099	15,85	174 €	237 €	33 €
BEURAINS LES NOYON	2257	1129	20,99	237 €	243 €	34 €
BEHERICOURT	2572	1286	19,61	252 €	277 €	39 €
BERLANCOURT	2139	1070	15,79	169 €	230 €	32 €
BRETIGNY	2232	1116	24,48	273 €	240 €	33 €
BUSSY	2445	1223	24,41	298 €	263 €	37 €
CAISNES	2381	1191	19,5	232 €	256 €	36 €
CAMPAGNE	1966	983	18,97	186 €	212 €	29 €
CARLEPONT	2283	1142	21,02	240 €	246 €	34 €
CATIGNY	2355	1178	13,35	157 €	254 €	35 €
CRISOLLES	2198	1099	27,54	303 €	237 €	33 €
CUTS	2347	1174	21,33	250 €	253 €	35 €
FLAVY LE MELDEUX	2087	1044	22,62	236 €	225 €	31 €
FRENICHES	2125	1063	17,08	181 €	229 €	32 €
FRETOY LE CHATEAU	2217	1109	21,15	234 €	239 €	33 €
GENVRY	2499	1250	14,07	176 €	269 €	37 €
GOLANCOURT	2190	1095	25,35	278 €	236 €	33 €
GRANDRU	2345	1173	23,42	275 €	253 €	35 €
GUISCARD	2951	1476	21,26	314 €	318 €	44 €
LARBROYE	2417	1209	28	338 €	260 €	36 €
LE PLESSIS PATTE D'OIE	1920	960	15,17	146 €	207 €	29 €
LIBERMONT	2061	1031	15,91	164 €	222 €	31 €
MAUCOURT	2173	1087	22,38	243 €	234 €	33 €
MONDESCOURT	2145	1073	19,07	205 €	231 €	32 €
MORLINCOURT	2686	1343	17,04	229 €	289 €	40 €
MUIRANCOURT	2190	1095	26,61	291 €	236 €	33 €
NOYON	2905	1453	35,12	510 €	313 €	44 €
PASSEL	2570	1285	29,5	379 €	277 €	39 €
PONTLEVEQUE	2674	1337	23,9	320 €	288 €	40 €
PONTOISE LES NOYON	2284	1142	25,4	290 €	246 €	34 €
PORQUERICOURT	2439	1220	30,5	372 €	263 €	37 €
QUESMY	2395	1198	16,84	202 €	258 €	36 €
SALENCY	3250	1625	28,85	469 €	350 €	49 €
SEMPIGNY	2749	1375	30,63	421 €	296 €	41 €
SERMAIZE	2378	1189	24,02	286 €	256 €	36 €
SUZOY	2353	1177	26,53	312 €	253 €	35 €
VARESNES	2321	1161	21,89	254 €	250 €	35 €
VAUCHELLES	2160	1080	31,57	341 €	233 €	32 €
VILLE	2430	1215	35,13	427 €	262 €	36 €
VILLESERVE	2167	1084	21,02	228 €	233 €	33 €

Impact moyen du vote de 3 points sur TFB

entre 31€ et 49€ sur une valeur locative moyenne

Estimation produits de fiscalité

Prise en compte d'une revalorisation de 0,4% des bases votée par le Parlement

	Bases 2016	Taux votés 2016	Produits perçus 2016	Revalorisation des bases décidées par le Parlement	Estimation bases 2017	Taux 2017 sans changement hormis TFB	Prévision produits 2017
Taxe d'habitation	30 198 495	9,52%	2 874 900	0,40%	30 319 288	9,52%	2 886 396
Taxe sur le foncier bâti	25 641 002	0%	0	0,40%	25 743 566	3%	772 307
Taxe sur le foncier non bâti	1 091 041	2,92%	31 859	0,40%	1 095 405	2,92%	31 985
CFE	7 319 073	23,65%	1 731 133	0,40%	8 460 000	23,65%	2 000 000

Recettes fiscales directes prévisionnelles : 5 690 688

D'autres collectivités ont été contraintes d'actionner le levier fiscal, et pour certaines bien avant nous. Nous avons souhaité différer autant que possible cette action mais les contraintes 2017 et la volonté de préserver les services aux publics nous y conduisent désormais.

La Ville de Compiègne a en effet par exemple augmenté les taux sur la TH et la TFB à de multiples reprises depuis 2011, se dégageant par cette action (hors revalorisation législative des bases) plus de 2,6 M€.

De même, l'ARC de Compiègne a modifié son taux de CFE en l'augmentant de 5% sur la période et en dégageant ainsi plus de 1 M€ (hors revalorisation des bases).

De même en 2016, d'autres intercommunalités ont augmenté leur taux de TFB de :

+ 16% pour l'Aire cantilienne (Chantilly) entre 2015 et 2016

+36% pour les Trois Forêts (Senlis) entre 2015 et 2016

+280% pour le Pays d'Oise et d'Halatte (Pont Ste Maxence) entre 2015 et 2016 soit un taux multiplié par 4.

Autres produits de fiscalité

Les prévisions des autres produits de fiscalité sont globalement en baisse de 1,4%.

Autres recettes fiscales	CA 2016	BP 2017	Ecart	
			Volume	%
Allocations compensatrices	220 909	200 000	-20 909	-9,46%
Taxes additionnelles FNB	21 486	21 400	-86	-0,40%
IFER	129 313	130 000	687	0,53%
CVAE	1 177 617	1 175 632	-1 985	-0,17%
Versement GIR	49 356	50 000	644	1,30%
FPIC	447 923	400 000	-47 923	-10,70%
TEOM	2 724 944	2 721 778	-3 166	-0,12%
Attribution de compensation	894 647	885 000	-9 647	-1,08%
TASCOM	370 964	370 000	-964	-0,26%
total	6 037 159	5 953 810	-83 349	-1,38%

Enveloppe FPIC 2017 en baisse de 10% pour CCPN : 400 000 € attendus à percevoir (selon régime dérogatoire option 1)

Si l'enveloppe nationale a été votée constante (gel sur base 2016), l'intégration de nouveaux bénéficiaires suite fusion de collectivités provoque cependant une baisse des montants individuels redistribués.

A noter pour rappel : si le conseil communautaire adoptait le régime dérogatoire n° 2, cela pourrait amener 250 000 € de recettes CCPN supplémentaires. Depuis 2015, le manque à gagner du FPIC représente près de 600 000 € (soit plus de 2 points de fiscalité foncière).

Structure de la dette consolidée

Répartition de la dette par budget

Budgets	Nombre d'emprunts au 01/01/2017	Encours au 01/01/2016		Encours au 01/01/2017		Encours prospectif au 01/01/2018	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %
Friche industrielle	1	175 717,31	0,76%	153 732,65	0,61%	131 787,99	0,55%
Inovia	7	8 422 169,47	36,27%	9 952 301,55	39,57%	10 504 372,00	44,04%
PAP	1	1 333 333,36	5,74%	1 166 666,70	4,64%	1 000 000,04	4,19%
Principal	13	9 885 584,53	42,58%	11 521 741,99	45,81%	11 497 797,18	48,20%
Village d'Entreprises	1	612 168,20	2,64%	535 647,17	2,13%	459 126,14	1,92%
totaux hors Majencia et Guitel		20 428 972,87	87,99%	23 330 090,06	92,76%	23 593 083,35	98,91%
Guitel	1	928 855,88	4,00%	757 535,17	3,01%	-	0,00%
Majencia	2	1 860 683,30	8,01%	1 064 291,18	4,23%	258 988,09	1,09%
totaux Majencia et Guitel compris		23 218 512,05	100,00%	25 151 916,41	100,00%	23 852 071,44	100,00%

Arbitrages budgétaires 2017 : liste des opérations de crédit prévues

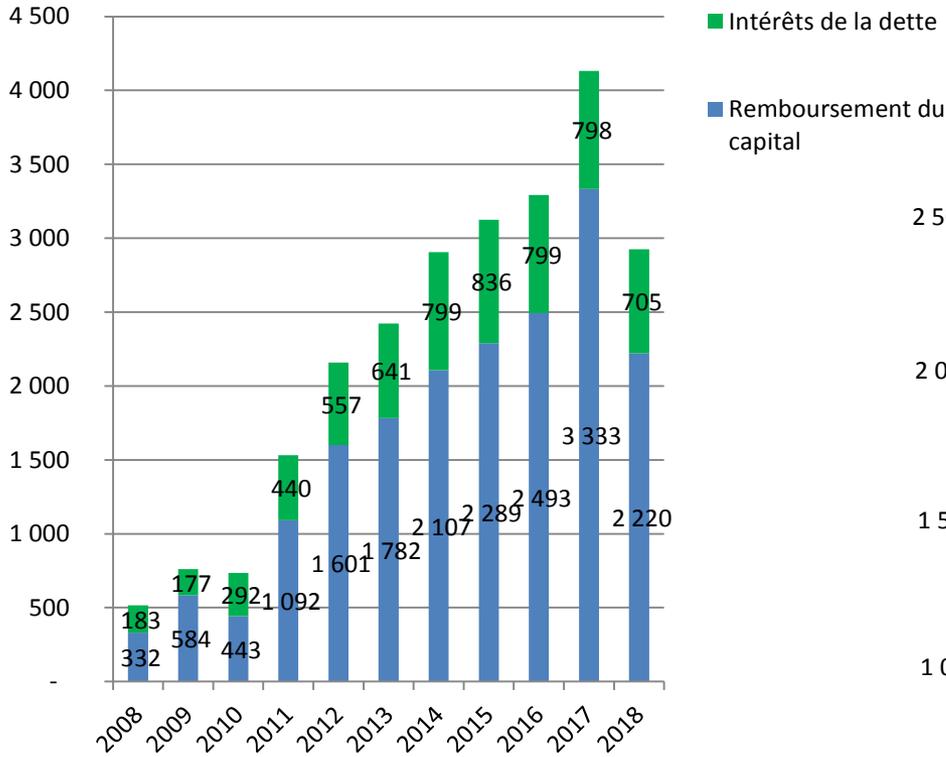
Levée d'emprunts en 2017 :
1 M€ sur le budget principal
1 M€ sur le budget annexe INOVIA

Remboursement anticipé du prêt Lease-back du budget annexe GUITEL en 2017 :
soit une contribution au désendettement de 757 535 €

⇒ **DESENETTEMENT PREVU EN 2017**

via une réduction de l'encours de 5%

Structure de l'annuité de la dette consolidée

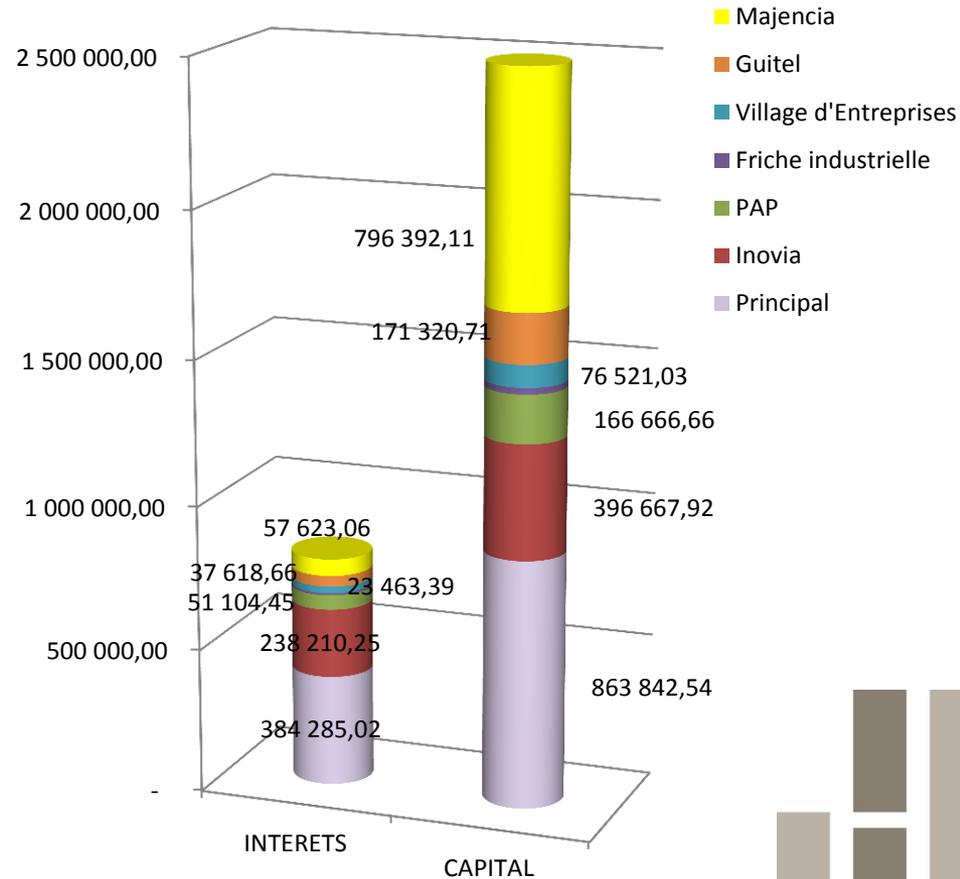


L'augmentation de l'annuité sur la période s'explique par :

- la transformation en emprunt long terme de 7 M€ de ligne de trésorerie - qui existait en 2008 et qui servait à financer les investissements- et
- le financement du CRSD.

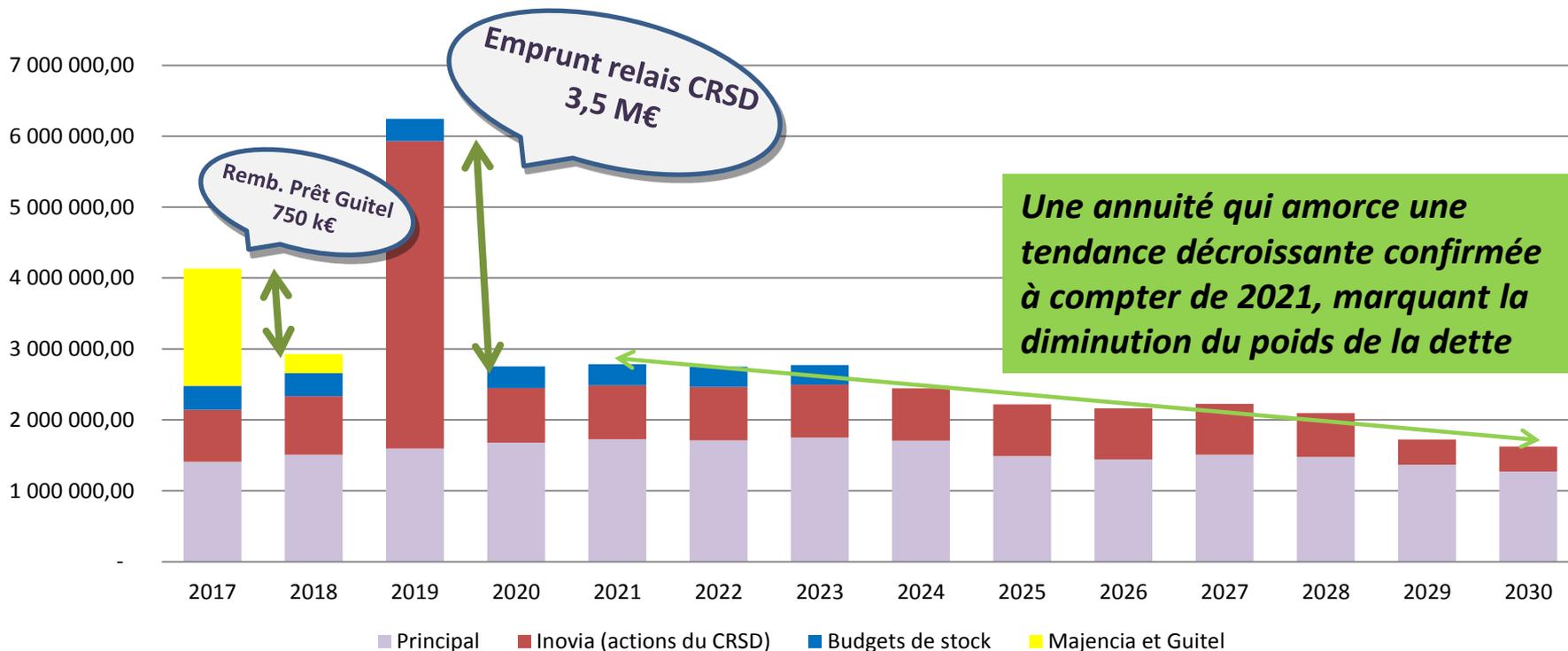
En 2017, annuité en augmentation du fait du remboursement anticipé du prêt GUITEL puis en 2018 une annuité qui revient à un niveau inférieur à 2016.

POUR INFORMATION : DETAIL PAR BUDGET DES ANNUITES PAYEES EN 2016



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement du capital	331 995	584 479	443 034	1 092 228	1 600 720	1 782 236	2 106 642	2 289 523	2 493 376	3 333 195	2 220 270
Intérêts de la dette	183 121	176 687	292 321	440 271	557 260	641 407	798 553	835 817	799 040	798 372	705 202
Annuité	515 116	761 166	735 355	1 532 499	2 157 980	2 423 643	2 905 195	3 125 340	3 292 415	4 131 567	2 925 472

Evolution des annuités de la dette consolidée



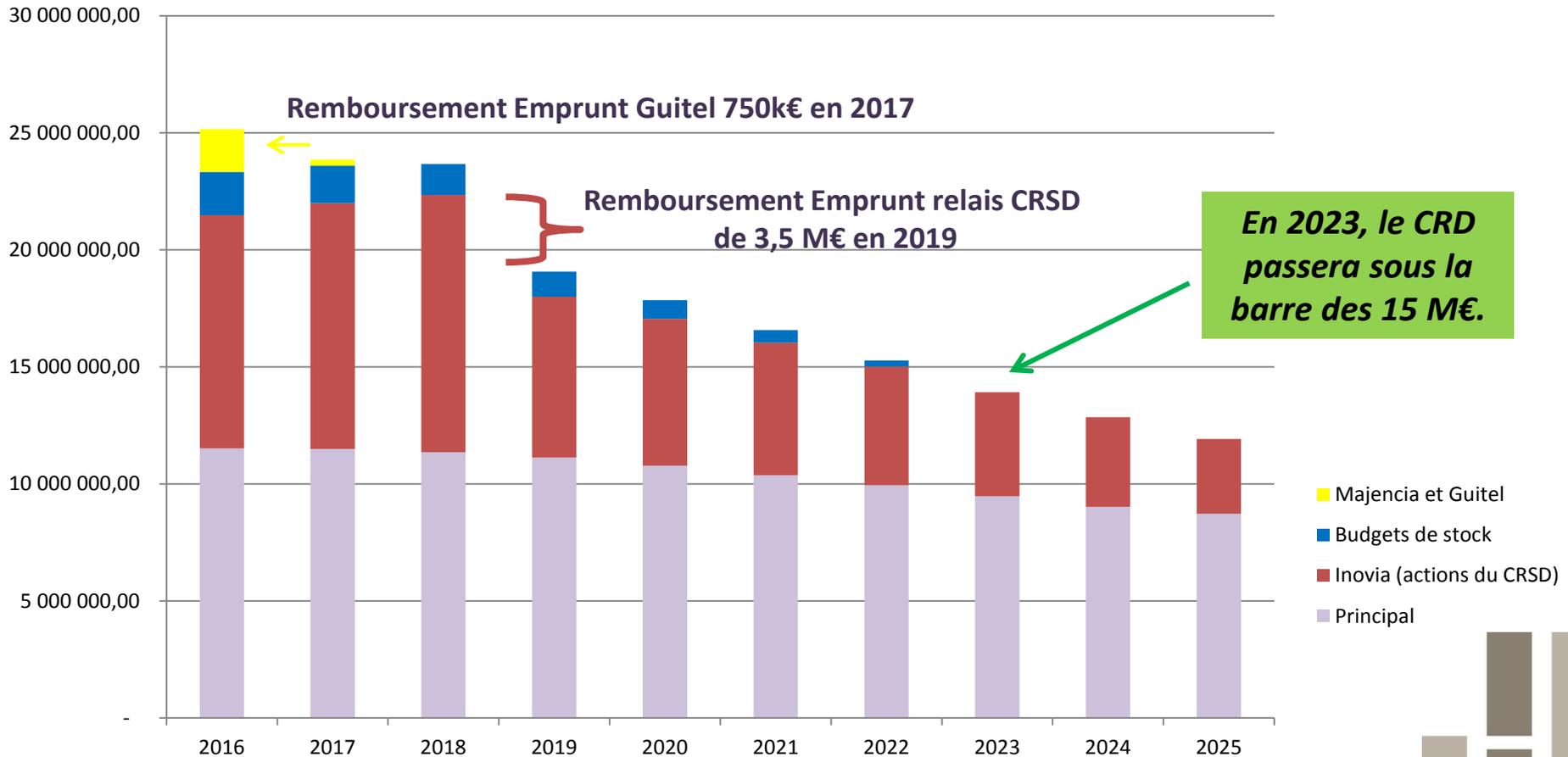
Budget principal : prise en compte d'une levée prévisionnelle de 1 M€ par an pour couvrir besoin de financements des opérations d'investissement.

Budget INOVIA : estimation d'une levée d'emprunt prévisionnelle de 1 M€ en 2017 et 2018 pour couvrir besoin d'achèvement du programme CRSD.

Sur l'année spécifique 2019, l'annuité de la dette consolidée s'élèvera à un peu plus de 6,2 M€, conséquence du remboursement in fine d'un crédit relais contracté en 2014 pour assurer le préfinancement du CRSD en attente des subventions d'investissement.

Objectif de diminution du poids de la dette

Profil d'extinction de la dette

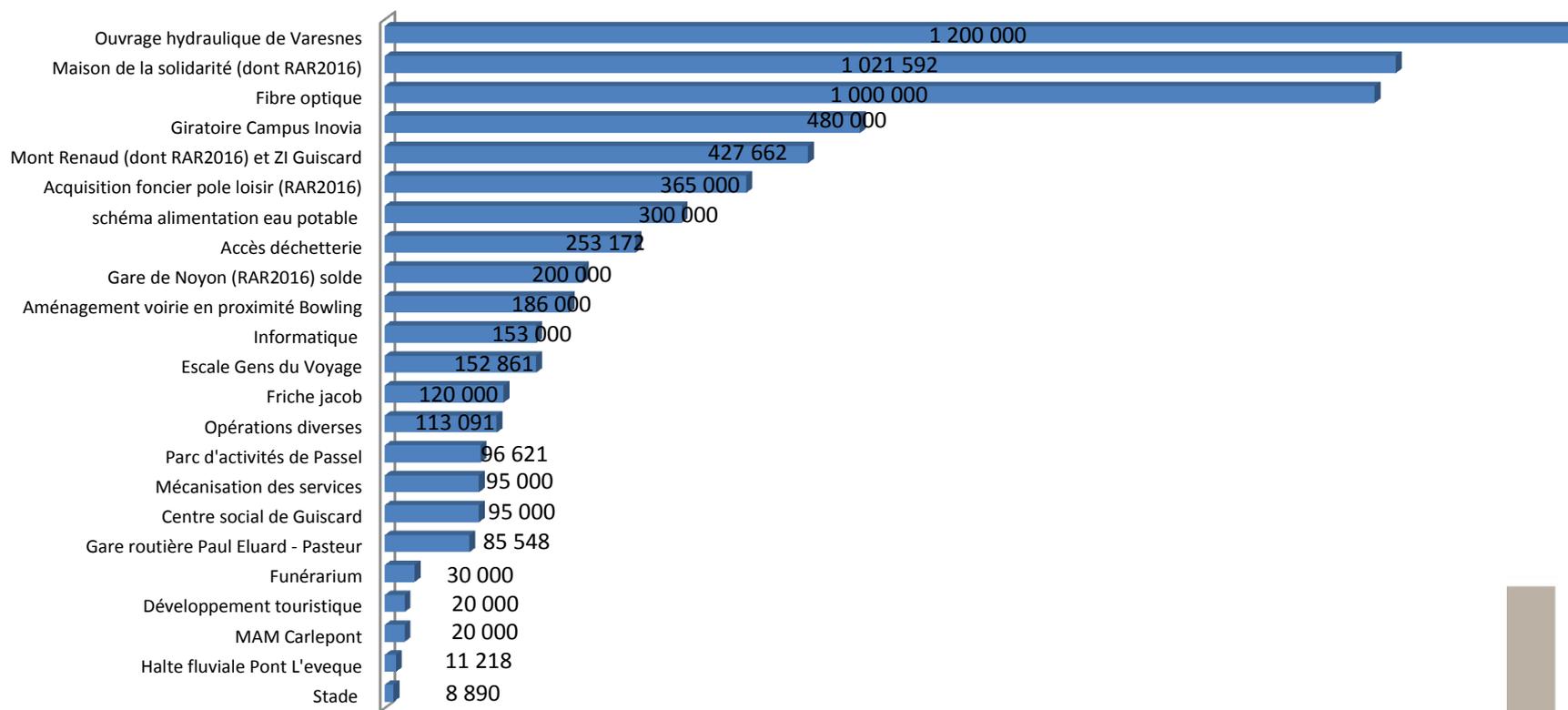


Une stratégie de désendettement qui s'accroît dès 2019
(fin du CRSD et des opérations structurantes du budget principal)

Les projets d'équipements en 2017

Les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement s'élèveront à 6,4 millions d'euros (dont 1,9 M€ de RAR).

Les priorités porteront sur l'achèvement des projets structurants de la communauté de communes, l'entretien du patrimoine intercommunal et le cadre de vie.



Achèvement Rénovation Espace Brézillon *Accueil crèches et RAM*



Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	RAR de dépenses	Crédits de paiement	Financement	RAR de recettes	Subventions
Travaux RAR	493 000 €		DETR	127 500 €	
Travaux nouveaux		528 000 €	CAF	160 000 €	368 000 €
			Département		60 000 €

Achèvement accès à la nouvelle déchetterie

Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	Crédits de paiement	Subventions
Création d'une liaison routière entre la rue de l'Europe et la rue Robert Estienne	RAR 253 000 €	SMVO : 77 000 € DETR : 101 000 €



SMVO DECHETTERIE NOYON
VUE DE PRINCIPE - INSERTION



Protections contre les inondations



Construction d'un ouvrage hydraulique à Varesnes pour protéger les populations

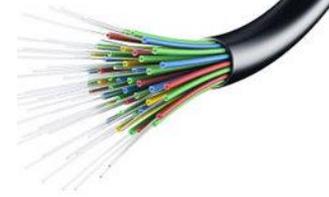
Sous maîtrise d'ouvrage CCPN

Budget d'imputation	Programme	Subvention	RAR 2016	Crédits de paiement 2017
BP	1 200 000 €	<ul style="list-style-type: none"> 80 000 € Entente Oise Aisne 120 000 € Région 500 000 € Département 	85 000€	1 200 000€

Autres opérations

Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	Programme	Crédits de paiement	Subventions prévisionnelles
Escale Gens du voyage - Aménagements		152 000 €	
Accès bowling Passage surélevé sur voirie et trottoirs		186 000 €	DETR sollicité (25%)
Centre Social de Guiscard Réhabilitation partielle		95 000 €	Contrat de ruralité (40%)
Funérarium (Noyon) Travaux divers de modernisation		30 000 €	
MAM de Carlepont Travaux divers de modernisation		20 000 €	

Opération pluriannuelle : Très haut débit – fibre optique



Déploiement de la fibre optique effectué en 2015/2016 sur une partie du territoire, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD). Les prises sont opérationnelles et en cours de commercialisation par l'exploitant.

Financement

Coût unitaire à charge EPCI → 370,00 € HT
Nombre de prises installées 2016 → 13 189
Remboursement de 300 € / prise par les communes

Modalités financières → avance du paiement au SMOTHD par CCPN (obtention d'un lissage sur 5 ans du montant du au SMOTHD 4,8 M€ au titre de la phase 1

Engagements pluriannuels (montants dus au SMOTHD par CCPN)

Phase 1					Phase 2
2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	879 930 €	1 328 000 €

La participation de la CCPN estimée à 70€/prise représente environ 1M€ au global, déjà réglée en 2016.

Modalités de remboursement par les communes:

Montage prévu :

- règlement d'un fonds de concours en 2017 de 50% du montant initial des prises déployées sur commune en section d'investissement soit 50% de (XX prises x 370 €)
- puis remboursement du solde sur 5 ans à compter de 2018 prélevés sur attribution de compensation de fonctionnement

Opération pluriannuelle: contrat de ruralité

-**Un dispositif impulsé par l'Etat** (Ministère de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales)

-Le contrat de ruralité « **coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire** en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale » (circulaire du 23 juin 2016)

⇒ Contrat signé le 20 mars 2017

⇒ Délibération spécifique annuelle sur les impacts financiers

Selon première projection engagements sur 4 ans, projets inscrits au contrat pour un montant global de 1 787 092 €

Financements :

Part Etat = 891 812 euros

Part co-financeurs = 891 812 euros dont CCPN pour 128 000 € sur opérations inscrites au programme d'équipement

Une convention financière annuelle 2017 détaillant financements sera soumise à délibération tout prochainement

Opération pluriannuelle: contrat de ruralité

Différentes actions programmées pour 2017

Développement de la vidéo-protection dans les communes rurales

Rénovation d'un bâtiment communal à Passel au profit des associations

Renouvellement du parc de véhicules de la CCPN

Rénovation de l'éclairage des écoles publiques de Carlepont



Bilan du SCoT
Diagnostic social du territoire
Acquisition et rénovation d'un multicommerce à Berlancourt
Mise en accessibilité et rénovation de l'école de Cuts
Travaux de réhabilitation et d'accessibilité du centre social rural de Guiscard
Rénovation et extension d'un bâtiment communal pour implanter la mairie de Carlepont

Développement du tourisme sportif - Création de 5 itinéraires de trail

Communication et mise en réseau des producteurs locaux

Acquisition d'un minibus pour le centre social de Guiscard

Mise en place d'un service de transport pour les aînés et handicapés

Financement de la section d'investissement

Outre l'autofinancement, les ressources nécessaires à l'exécution du programme d'investissement reposeront sur un emprunt de 1 Million d'euros et sur les recettes détaillées dans le tableau suivant.

RECETTES D'INVESTISSEMENT nouvelles	BP 2017
Fonds de compensation de la TVA	600 000
Subventions	886 500
Fonds de concours THD	1 000 000
Emprunt	1 000 000

fusion de budgets annexes

Aujourd'hui, 11 budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL



Une gestion de projet qui s'appuie sur de multiples budgets annexes

Inconvénients
Difficultés de gestion comptable
Risques d'erreur dans l'affectation des crédits entre budget

**Fusion
en 2017**

GUITEL

MAJENCIA

**BUDGET ANNEXE
« IMMOBILIER
D'ENTREPRISES »**

**Suppression
en 2017**

CENTRE AQUATIQUE

BUDGET PRINCIPAL

**Fusion
en 2017**

**VILLAGE
D'ENTREPRISES**

INTERSNACK

**PARC D'ACTIVITES DE
PASSEL**

**BUDGET ANNEXE
« AMENAGEMENT
ECONOMIQUE DU
SUD OUEST
NOYONNAIS**

SPANC

INOVIA

**Création
en 2017**

**BUDGET ANNEXE PAYS
SOURCE ET VALLEES**

**Etude
Fusion
en 2018**

**RESERVES
FONCIERES**

LA ROSIERE

**FRICHE
INDUSTRIELLE**

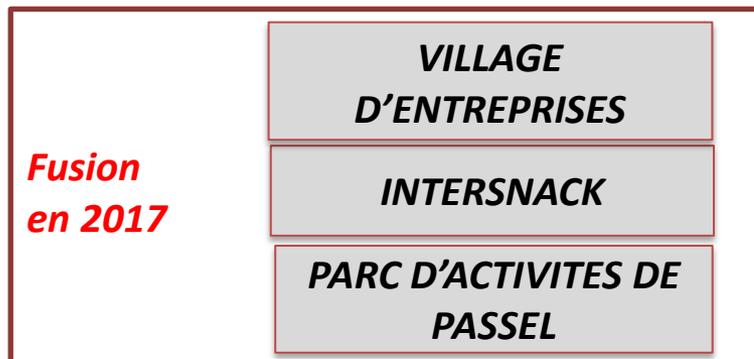
**EN 2017,
POURSUITE DU
PROCESSUS DE
FUSION DE BUDGETS
ANNEXES**

*Cheminement progressif vers
6 à 7 budgets au lieu de 12*

Les budgets annexes

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement	Total
Inovia	2 605 685,00	10 267 911,00	12 873 596,00
Friche Industrielle	876 591,22	870 951,22	1 747 542,44
Réserves foncières	1 063 425,00	903 415,00	1 966 840,00
La Rosière	560 011,00	481 947,00	1 041 958,00
SPANC	53 879,72	31 580,37	85 460,09
Aménagement économique sud noyonnais	1 013 403,00	4 154 000,00	5 167 403,00
Pays Sources et Vallées	183 185,00		183 185,00
Immobilier d'entreprises	2 674 385,00	2 784 856,00	5 459 241,00

Fusion des budgets annexes Intersnack, Village d'entreprises et Parc d'activités de Passel



Nécessité de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à ce nouveau budget annexe de 100 000 €

Pour équilibrer la section de fonctionnement temporairement déficitaire

Création d'un budget annexe « Aménagement économique du Sud Ouest Noyonnais, par fusion des 3 budgets annexes précités

- L'emprise Intersnack ayant été cédée à l'entreprise GGF qui implante son activité et plus de 200 emplois, le budget Intersnack a vocation à s'éteindre après remboursement en 2017 de la 3^{ème} et dernière échéance à l'EPFLO de 1 M€
- Avec la future mise en service de la 2x2 voies Ribecourt – Noyon, la zone sud noyonnaise va gagner en attractivité économique, justifiant ainsi un regroupement des budgets annexes des zones d'activités du secteur pour plus de cohérence (en termes d'aménagement et de commercialisation)



Création d'un budget annexe Pays Source et Vallées



Création d'un budget annexe « Pays Source et Vallées » afin de mieux identifier et isoler comptablement les opérations du Pays, jusqu'à présent fondues dans le Budget principal alors qu'elles correspondent à une entité juridique différente

- *Bascule de la masse salariale et des charges courantes correspondant à cette entité vers le nouveau budget annexe*
- *Bascule des financements reçus des partenaires vers ce nouveau budget annexe*
- *Inscription d'une subvention du budget principal à ce nouveau budget annexe pour la part de financements versée au Pays par la CCPN*

Budget annexe INOVIA

Fonctionnement 2017

INOVIA

versement d'une subvention
d'équilibre du budget
principal à ce budget
annexe de 200 000 € au
chapitre 74

Pour équilibrer la section de fonctionnement
temporairement déficitaire du fait de l'extinction
de subventions d'Etat perçues jusqu'à présent en
fonctionnement

Ce montant équivaut à
la production fiscale
du site, dont les
recettes sont jusqu'à
présent enregistrées
sur le budget principal,
ainsi qu'à la
valorisation de
l'occupation de
batiments du site par
les services
intercommunaux

FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2017 prev.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	644 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	440 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11,08
65	subv équilibre BA inovia	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 084 011,08
66	CHARGES FINANCIERES	270 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 100,00
22	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00
Total dépenses réelles		1 375 111,08
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300 000,00
Total dépenses d'ordre		300 000,00
002	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	930 573,92
Total général		2 605 685,00

	Recettes	BP 2017 prév.
013	ATTENUATION DES CHARGES	11 812,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	
73	IMPOTS ET TAXES	
74	DOTATIONS,	784 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 683 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION		2 478 812,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000,00
Total recettes réelles		2 503 812,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTI	101 873,00
Total recettes d'ordre		101 873,00
002	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	
Total général		2 605 685,00

Budget annexe INOVIA

Priorités 2017

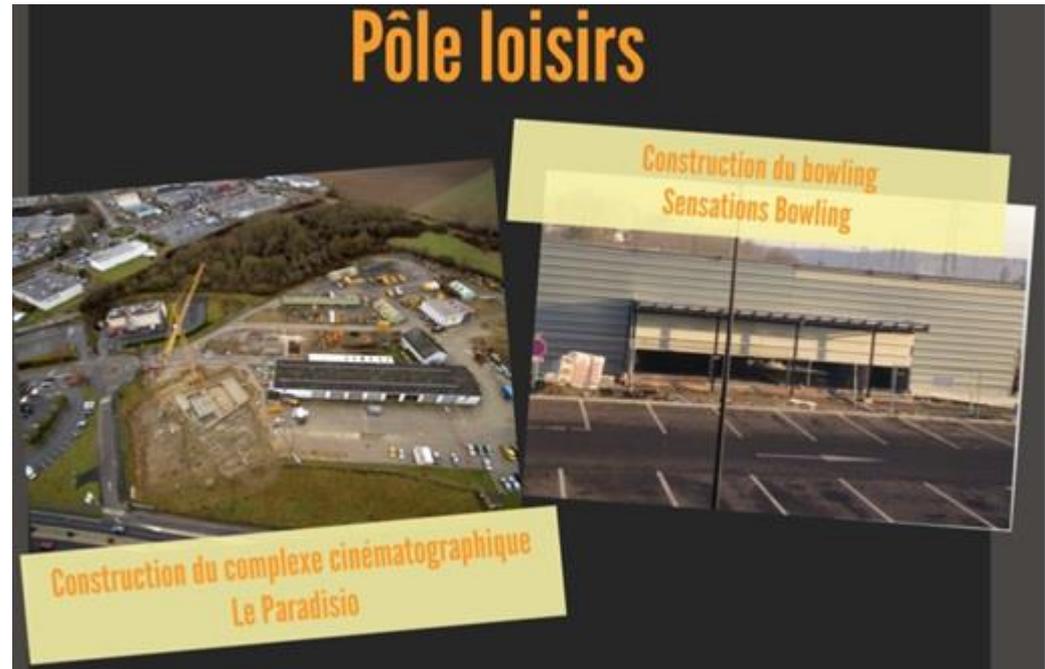
- **Achèvement des opérations batimentaires inscrites au CSRD, action arrivée à échéance**
- **Achèvement du Pole Loisirs (VRD)**

Crédits de
paiement

1 550 000 €

Subventions
prévisionnelles

642 000 €



Budget Annexe INOVIA

Programme batimentaire CRSD – Focus réhabilitation bâtiments

Programme de travaux 2017	Dépenses prév.	Subventions prévues
Bâtiment 2 – Etat major	901 000 €	710 000 €
Batiment 18 – Intendance (estim.)	793 000 €	635 000 €
Batiment 160 contrôle d'accès au site	160 000 €	88 000 €
Voies douces	700 000 €	560 000 €
Parkings site VRD	500 000 €	277 000 €
VRD industrielle	220 000 €	93 000 €
Autres équipements	464 000 €	299 000 €
TOTAL	3 738 000€	2 662000 €

<i>Autre opération batimentaire hors financement CRSD</i>	<i>Dépenses envisagée</i>	<i>Subventions sollicitées FSIL</i>
<i>Batiment 5</i>	1 886 000 €	754 000 €